

Arrêté ministériel n° 2024-504 du 19 septembre 2024 précisant les conditions de gestion des soins de premiers secours d'urgence aux travailleurs victimes d'un accident ou pris d'un malaise

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	19 septembre 2024
Publication	Journal de Monaco du 27 septembre 2024 ^[1 p.3]
Thématiques	Protection de la santé et politiques de santé ; Conditions de travail ; Accidents du travail

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2024/09-19-2024-504@2024.09.28>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Le présent arrêté, publié au *Journal de Monaco* du 27 septembre 2024, entre en vigueur le 27 septembre 2025. Ses dispositions sont consultables dans la « *version à venir* » accessible via l'onglet « *Historique – voir toutes les versions* ».

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 27 septembre 2024

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2024/Journal-8714>